

## Compte rendu sur la réunion concernant les assistants familiaux

Suite et fin

Une prime de 500€ pour les assistants familiaux a été votée par le Sénat. Il fallait ensuite que le CMP conserve en l'état cet amendement il n'y avait plus de navette ensuite de l'assemblée nationale puisqu'il s'agit d'une loi rectificative.

### Les étapes de la discussion :



Le conseil mixte paritaire (CMP) a bien conservé cet amendement :

[http://www.senat.fr/amendements/2019-2020/403/liste\\_discussion.html](http://www.senat.fr/amendements/2019-2020/403/liste_discussion.html)

Cependant, l'Etat ne peut pas voter un budget fléché de décision qui relève des Conseils départementaux.

L'enveloppe de 20M (au total pour aider la protection de l'enfance) a bien été votée mais il n'est pas dit qu'elle soit utilisée pour les assistants familiaux par les départements. En effet, la ligne budgétaire appelée « Prime exceptionnelle pour les assistants familiaux impliqués dans l'aide sociale à l'enfance » s'intitule « Renforcement exceptionnel des participations financières de l'État dans le cadre de la crise sanitaire » dans la loi (annexe de la loi – Etat B) il y a bien l'intention de l'état mais elle est versée aux départements au sein d'une aide financière globale servant d'aide à la crise sanitaire pendant le confinement.

### Compte rendu réunion avec le cabinet d'Adrien Taquet

Comme vous avez pu l'entendre et à partir du 11 mai par l'allocution du premier ministre, les écoles maternelles et élémentaires et les crèches vont rouvrir et cela dans tous les départements.

Concernant les collèges, les classes de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> ouvriront à partir du 18 mai mais uniquement dans les départements précisés en vert.

Les lycées ouvriront aussi dans les départements en verts et à partir du 25 mai.

Tout ceci sur la base du volontariat.

Ce sont les parents biologiques qui devront donner leur accord pour la reprise de l'école. Ce qui laissera lieu à des échanges entre le service et les familles des enfants en cas de refus et de problématique de scolarité (décrochage scolaire)

Suite à la crise sanitaire, il faudra accompagner certains enfants qui en ont besoin par des psychologues. Nous ne savons pas encore si c'est le service, l'assistant familial ou l'école ou les trois qui devront alerter en cas de besoin.

Le ministère rappelle qu'il faut éviter de porter des masques à la maison. Seuls les gestes barrières sont à privilégier. Il rappelle également aux services qu'il faut rapidement garantir de nouveau la prise en charge des nouveaux enfants au sein de l'ASE et traiter les nouvelles demandes rapidement.

Après le 11 mai, le droit d'hébergement va reprendre et cela sera aussi le retour des apprentissages. cela va passer également par l'accord des familles biologiques.

Il faudra également favoriser des activités collectives en plein air, cela va donc questionner l'activité sportive en salle, etc., dans les semaines à venir...

Enfin, le ministère confirme qu'il faudra renouer les liens entre les familles biologiques et les enfants confiés durant ces semaines qui ont été éloignés car certaines familles peuvent aussi avoir des difficultés à les renouer avec leurs enfants par la suite.